

INITIATION/PRACTIQUE (2 jours)

DATE DE LA SESSION: / /

CHOLET (49)

CAEN (14)

GRENOBLE (38)

BRUMATH (67)

PARIS (75)

TOULOUSE (31)

LA CIOTAT (13)

VEVEY (SUISSE)

ENTREPRISE

RAISON SOCIALE:

ADRESSE:

CODE POSTAL: VILLE:

TELEPHONE:

N°TVA:

STAGIAIRE

CHEF ENTREPRISE

SALARIE

DEMANDEUR D'EMPLOI

AUTRE

NOM:

PRENOM:

TEL PORTABLE (OBLIGATOIRE):

EMAIL PERSONNEL (OBLIGATOIRE):

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME

FAFCEA

AGEFICE

OPCO EP

POLE EMPLOI

AUTRE

Nos formations sont toutes labellisées QUALIOPi et peuvent donc être financées par l'un de ces organismes.

Les démarches de demande de prise en charge sont à effectuer par le stagiaire ou l'entreprise. Notre service formation pourra vous conseiller dans votre démarche.

Nous n'acceptons pas le financement de la formation par subrogation. L'organisme vous remboursera directement suivant les conditions accordées par celui-ci.

Voir conditions générales de vente (au verso page 2).

**Pour la formation Initiation/Pratique (2 journées -16h),
le tarif est de 470€ HT, soit 564€ TTC (hors frais de repas)**

Votre inscription sera prise en compte *uniquement à réception du bulletin d'inscription avec le chèque de réservation de 564 euros TTC (non encaissé avant la fin de la formation)*

Retour par courrier : Couleurs Gaïa 13 rue Travot - 49300 CHOLET

Pour nous contacter : contact@couleursgaia.com - 02 41 58 42 60

Je déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente au verso (page 2).

Date, Signature et cachet de l'entreprise

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATIONS BHB ORGANIC

1. MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent être faites par écrit avec le bulletin d'inscription dûment rempli et renvoyé par courrier accompagné du chèque de réservation de 564€ TTC (non encaissé avant la fin de la formation, voir art.2).

Votre inscription est définitive à réception du bulletin d'inscription entièrement complété, signé, revêtu du cachet de votre entreprise et accompagné du chèque de réservation. Ce bulletin d'inscription vaut bon de commande ferme et définitif. En cas de bulletin incomplet, votre demande sera mise en attente jusqu'à l'obtention des informations nécessaires. Les inscriptions incomplètes ne seront pas prioritaires.

2. CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Tout bulletin d'inscription reçu suivant les modalités d'inscription, (voir art. 1) engage son demandeur jusqu'à l'accomplissement de la formation.

À réception de l'inscription, BHB Organic transmet à l'entreprise la convention et convocation de formation confirmant la date, l'heure, le lieu de formation, les modalités pratiques, ainsi qu'un plan d'accès. Toute réservation d'une action de formation engage son demandeur à sa régularisation par la signature d'une convention de formation avec BHB Organic à nous retourner au plus tard le jour du stage.

3. DOSSIER DE PRISE EN CHARGE ET TIERS-PAYEUR

Nos stages peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge par les organismes financeurs (OPCO, FAFCEA...). Il appartient au client d'effectuer toutes les démarches et d'envoyer les documents nécessaires à l'établissement de son dossier à l'organisme dont il dépend et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Nous n'acceptons pas le financement de la formation par subrogation. Nous vous invitons à décocher cette option quand vous complétez votre demande de prise en charge auprès de votre organisme financeur. Ce dernier réglera directement auprès de votre entreprise suivant les conditions accordées par celui-ci.

En cas de refus ou de retard de règlement par l'organisme collecteur, quelle qu'en soit la cause (défaut ou retard de prise en charge, manque de fonds...), cela n'engage pas la responsabilité de BHB Organic et ne pourra être imputé pour défaut de paiement.

4. TARIFS ET CONDITIONS

Le prix de la formation Initiation Pratique (2 jours -16h) est de 470€ HT, soit 564€ TTC. Le prix s'entend par personne et est valable uniquement dans les centres de formation répertoriés au recto. Pour tout autre lieu un devis vous sera établi sur demande. Le montant global de la facture sera encaissé une fois la formation effectuée.

1) Vous êtes nouveau client et souhaitez vous inscrire à notre formation INITIATION PRATIQUE :

- **Pour toute première commande d'implantation ≥ 900€ HT** passée dans les 4 jours ouvrés qui suivent la formation (hors accessoires et appareils électriques), le coût total de la formation d'un stagiaire vous sera reversé sous forme d'avoir AVPC 1* (à valoir sur votre commande produits hors accessoires)

**en cas de financement par votre OPCO, l'avoir sera uniquement établi sur le montant qui vous reste à charge (sur justificatif OPCO) et ne pourra dépasser le coût total de la formation.*

- **Vous souhaitez former une 2ème personne sur la même session de formation** : vous pourrez bénéficier de l'avantage « inscription groupée » : Pour toute première commande d'implantation ≥ 900€ HT, nous remboursons 50% du coût de la formation du 2nd stagiaire sous forme d'avoir AVFG** pour inscription groupée (à valoir sur votre commande produits hors accessoires).

***en cas de financement par votre OPCO, l'avoir sera uniquement établi sur le montant qui vous reste à charge (sur justificatif OPCO) et ne pourra dépasser 50% du coût de la formation.*

2) Vous êtes déjà client chez Couleurs Gaïa et souhaitez inscrire un nouveau salarié à notre formation INITIATION PRATIQUE :

- **Vous souhaitez former un salarié** : vous pourrez bénéficier de l'avantage « remise annuelle » : une fois par an, chaque client peut bénéficier d'un remboursement à hauteur de 50% du coût de la formation d'une personne sous forme d'avoir AVRA*** (à valoir sur votre commande produits hors accessoires).

****en cas de financement par votre OPCO, l'avoir sera uniquement établi sur le montant qui vous reste à charge (sur justificatif OPCO) et ne pourra dépasser 50% du coût de la formation.*

- **Vous souhaitez former une 2è personne sur la même session de formation** : vous pourrez bénéficier de l'avantage « inscription groupée » : nous remboursons 50% du coût de la formation du 2nd stagiaire sous forme d'avoir AVFG ** pour inscription groupée (à valoir sur votre commande produits hors accessoires).

***en cas de financement par votre OPCO, l'avoir sera uniquement établi sur le montant qui vous reste à charge (sur justificatif OPCO) et ne pourra dépasser 50% du coût de la formation.*

5. VALIDITE DES AVOIRS

Tous les avoirs liés aux factures de formation ont une durée de validité maximum de 3 (trois) mois date de l'avoir. Après ce délai l'avoir deviendra caduque et ne pourra plus faire l'objet d'une quelconque réduction et s'éteindra de plein droit.

6. FACTURATION

A l'issue de la formation, sont adressées à l'entreprise, la facture et les pièces justificatives (feuille d'émargement, attestation de présence).

7. REPORT - ANNULATION

Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit. Elles ne donnent pas lieu à facturation si elles sont reçues au moins 10 jours ouvrés avant le début du stage, en rappelant le nom du ou des participant(s), la ou les formation(s) annulée(s) et les dates des sessions. En cas de désistement inférieur à 10 jours ouvrés ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité (sauf cas de force majeure « maladie, accident, décès... ») et sur présentation d'un justificatif.

Les demandes de remplacement sont admises à tout moment. Elles doivent être confirmées par écrit pour l'établissement des documents administratifs.

BHB Organic se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session jusqu'à 15 jours avant le début du stage en cas de nombre de participants insuffisant. Une autre date de session vous sera proposée le cas échéant. Tout billet de transport doit donc être modifiable et/ou annulable.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les documents remis aux participants sont régis par les lois sur les droits d'auteur. Ainsi toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Toute contravention à la propriété intellectuelle pourra donner lieu à des poursuites pénales.

9. ACCES AUX DONNEES CLIENTS

Les informations à caractère personnel qui seront communiquées à BHB Organic pour les besoins de notre service logistique dans l'exécution de nos commandes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de BHB pour les besoins des commandes. Toutefois, en application de l'article 27 de la loi 78-17 du 06 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de modification des informations.

10. REGLEMENT DES LITIGES - LOI APPLICABLE

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, BHB Organic et le client s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du tribunal compétent. Les CGV et tous les rapports entre BHB Organic et ses clients relèvent de la loi française.